

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2008)  
**Heft:** 1792

**Artikel:** Autonomie communale vaudoise : un mythe coûteux : la nostalgie c'est bien, l'efficacité c'est mieux  
**Autor:** Robert, Alain  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012562>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

cantons, l'ancien conseiller fédéral a décidé que la Confédération prendrait en charge elle-même pendant six mois, le temps pour les cantons de se retourner, un éventuel afflux de demandeurs d'asile. Le financement correspondant a été supprimé avant que le concept soit en place. Mais celui-ci s'est vite révélé irréaliste, et il a finalement été abandonné... sans que le financement ne soit rétabli.

Et ironie du sort, on vit actuellement une forte augmentation des demandes. De moins de 150 personnes attribuées chaque semaine aux cantons, on est passé à près de 300 en août et probablement

de 300 à 400 en septembre. Face à cette situation, l'Office fédéral des migrations se contente de prier les cantons d'adapter leurs structures.

Aucune allusion à un financement des coûts supplémentaires. Car ouvrir de nouvelles structures coûte cher et le financement par forfait ne tient évidemment pas compte de ce genre de situation.

Ce qui étonne aussi, c'est le manque d'information et d'anticipation de la Confédération. Il est vrai que n'ayant pas à se soucier de l'hébergement, et pouvant réguler les capacités de ses centres d'hébergement en

jouant sur la durée du séjour, elle n'a qu'un intérêt limité à anticiper. Mais c'est elle qui dispose ou pourrait disposer des informations nécessaires aux cantons: faut-il s'attendre à un afflux de longue durée? Combien de personnes arrivent aujourd'hui, qui seront attribuées aux cantons dans quatre ou huit semaines? En exploitant les renseignements dont elle dispose et qu'elle pourrait réunir, la Confédération pourrait établir des prévisions. Même sommaires et entachées d'incertitude, elles seraient toujours plus utiles que le vide actuel.

## Autonomie communale vaudoise: un mythe coûteux

*La nostalgie c'est bien, l'efficacité c'est mieux*

Alain Robert (8 septembre 2008)

Ne parlez pas à un Vaudois de limiter l'autonomie communale: pour lui, toute atteinte à ce droit et à sa garantie inscrite encore dans la nouvelle Constitution du 14 avril 2003 (article 139) est un véritable sacrilège. La portée économique et politique de cette autonomie, assez particulière en Suisse et qu'en tous cas les Genevois ont peine à comprendre, a pourtant perdu de son importance relative: les domaines gérés par la collectivité ont cru, et ils n'ont pas été dévolus aux communes... Mais celles-ci conservent des pouvoirs très étendus en matière d'aménagement du territoire par exemple, ce qui est d'ailleurs problématique et va à l'encontre d'une vision globale

dans ce domaine.

Constitutionnellement, les communes vaudoises ont notamment de l'autonomie pour gérer leur patrimoine public, leur administration, leurs relations intercommunales, leur police (et encore, si l'on en juge par le récent arrêt de la Cour constitutionnelle vaudoise qui a rejeté un recours contestant la validité de l'initiative d'Artagnan pour une police unifiée), la fixation des taxes et impôt communaux. A première analyse on peut être séduit, se dire que cette autonomie possède un petit côté historique sympathique, une saveur politique «*bio*» de proximité à l'image des commerces du même type.

C'est malheureusement faire preuve d'un excès d'optimisme ou de nostalgie politique.

Il y a longtemps que la Suisse elle-même n'est plus autonome économiquement et surtout ne pèse plus grand chose en politique internationale. Ne pas peser ne veut pas dire ne pas avoir de bonnes idées, mais pour les faire passer encore faut-il ne pas refuser dogmatiquement et par arrogance une intégration européenne complète. Il y a longtemps aussi que les cantons ne sont plus autonomes: ils sont sans doute les briques élémentaires de la Confédération, mais ont perdu au fil du temps des compétences et du pouvoir d'abord délégués pour être

ensuite phagocytés par la Berne fédérale. Au niveau communal vaudois, un gâchis de forces vives et d'argent public perdure depuis de nombreuses années, au nom du sacro-saint principe d'autonomie.

Exemple: à Provence, petit village aux confins du canton, on construit actuellement une salle communale pour un coût de plusieurs millions, et on y tient dur comme fer. A 5 minutes de là, à Concise (avec lequel en revanche on s'est entendu pour faire laiterie commune englobant aussi une troisième commune limitrophe, Mutrux), se dresse une superbe salle communale qui elle aussi a coûté son comptant de millions. Pourquoi deux salles communales à cinq minutes de distance dont la première concerne moins de 400 habitants? Et cet exemple se

multiplie à l'envi avec les infrastructures sportives sous utilisées, les bâtiments communaux luxueux, les éclairages publics dernier cri que l'on se jalouse, les stations d'épuration des eaux, les bâtiments scolaires, etc. La fierté des autorités communales est d'avoir marqué une législature par de grands travaux, peu importe finalement le coût de financement récurrent de telles joujoux de luxe.

Il est vrai que l'on parle ici essentiellement du canton de Vaud rural. Mais dans ces contrées encore très réticentes ou réservées face à toute idée de fusion de communes en comparaison avec d'autres cantons romands, on préfère entretenir l'autonomie comme un mythe, qui finalement se transforme en un immense travail fait à double ou triple par des conseils communaux

gérant les mêmes thèmes et des administrations communales multipliées au service précisément des conséquences de cette pseudo autonomie. Et cette multiplication des autorités et des coordinations est également rendue nécessaires par le nombre de communes et par la faiblesse des capacités de leurs administrations, par ailleurs peu facilement accessibles à l'usager.

Il faut cesser de se voiler la face et travailler ensemble. Régionaliser, fusionner, agglomérer, simplifier les procédures, diminuer les étapes administratives, utiliser les forces vives à bon escient, cesser les luttes ridicules et constater la mort du mythe luxueux de l'autonomie pour faire vivre et progresser la notion bien réelle d'efficacité.

## Constitution genevoise: une mue indispensable

*L'Assemblée constituante qui sortira des urnes le 19 octobre doit réformer les institutions de la République*

Jean-Daniel Delley (03 septembre 2008)

Il est l'un des derniers à entreprendre de réviser totalement sa Constitution. Et pourtant le canton de Genève vit avec une charte fondamentale datant de 1847, la plus ancienne du pays. Le texte a pris des rides – certains de ses articles ne correspondent tout simplement plus à la réalité – et de l'embonpoint – nombre de dispositions traitent de questions de détails ou développent des programmes politiques qui relèvent plutôt

du discours d'ouverture d'une législature. Genève montre une prédilection pour la déclamation et aime à graver dans le marbre constitutionnel aussi bien ses états d'âme que ses soucis domestiques. Avec l'effet pervers que le moindre changement de cap comme de détail nécessite une votation populaire, quand bien même l'objet n'est pas contesté.

Pourtant ce ne sont ni les rides ni l'embonpoint qui justifient d'abord cet exercice. Point n'est

besoin d'être un fin observateur de la vie politique genevoise pour diagnostiquer une série de blocages préjudiciables au canton : entre Genève et sa région, entre la Ville et le canton, entre le gouvernement et le parlement, entre les autorités et la population les relations sont souvent tumultueuses et sources d'inaction. Or une Constitution c'est le mode d'emploi, les règles du jeu qui définissent les rapports entre les organes de l'Etat, entre